

Assemblée Générale Ordinaire du 8 mai 2025

Procès-verbal

L'Assemblée Générale Ordinaire (l'« **Assemblée** ») de Sofina SA (la « **Société** ») s'est tenue le jeudi huit mai deux mil vingt-cinq au siège de la Société, rue de l'Industrie, 31 à 1040 Bruxelles. Les actionnaires qui en ont fait la demande ont pu suivre l'Assemblée par retransmission vidéo. Comme indiqué dans la convocation, les actionnaires participant par retransmission vidéo ne pouvaient toutefois pas poser de questions ni exprimer leur vote au travers de la retransmission vidéo.

La séance est ouverte à 15 heures sous la présidence de M. Dominique Lancksweert, Président du Conseil d'Administration (le « **Président** »).

Le Président remercie les actionnaires, le Commissaire et les Administrateurs présents ou assistant à la retransmission vidéo de l'Assemblée pour leur présence.

Bureau

Le Président désigne M. Wauthier de Bassompierre comme secrétaire, et Mme Emilie van de Walle de Ghelcke et M. Koen Bauwens comme scrutateurs, qui acceptent. Le bureau est composé du Président, du secrétaire et des scrutateurs.

Dépôt des pièces

Le Président soumet la version électronique des pièces suivantes au bureau :

1. les publications de presse dans lesquels ont été insérés les avis de convocation à la présente Assemblée avec mention de l'ordre du jour et des formalités à accomplir pour pouvoir y assister, à savoir :
 - Le Moniteur belge du 3 avril 2025 ;
 - L'Echo et De Tijd du 3 avril 2025 ;les avis de convocation à la présente Assemblée sont également disponibles sur le site internet de la Société depuis le 3 avril 2025 ;
2. les lettres et e-mails contenant les avis de convocation à la présente Assemblée avec mention de l'ordre du jour et des formalités à accomplir pour pouvoir y assister adressés aux actionnaires nominatifs, aux administrateurs de la Société et au Commissaire en date du 3 avril 2025 ;
3. la liste de présences constatant que les actionnaires présents ou représentés possèdent ensemble 22.156.061 actions donnant le droit de vote, soit 66,99% du capital ¹ ;

¹ On entend par capital l'ensemble des actions avec droit de vote à la date d'enregistrement (le 24 avril 2025), à savoir 33.074.333 actions (34.250.000 actions moins 1.175.667 actions propres).

4. une copie du registre des actionnaires nominatifs qui reflète le nombre d'actions inscrites dans le registre au 24 avril 2025 à minuit (date d'enregistrement), ainsi que les attestations des banques concernant les détenteurs d'actions dématérialisées ;
5. les formulaires de procuration relatifs aux actions nominatives et dématérialisées et le fichier excel fourni par Euroclear contenant la liste des procurations relatives aux actions dématérialisées ;
6. le projet de Politique de rémunération amendée ; et
7. les comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice 2024 et le Rapport annuel 2024 comprenant notamment le Rapport de gestion (en ce compris la Déclaration de gouvernance d'entreprise, le Rapport de rémunération et la section Durabilité du Rapport annuel), le bilan, le compte de résultats de l'exercice 2024, ainsi que les annexes aux comptes approuvés par le Conseil d'Administration et audités par le Commissaire, et le Rapport du Commissaire.

L'Assemblée reconnaît que toutes les formalités légales et statutaires ont été remplies et qu'elle est valablement constituée pour délibérer sur son ordre du jour.

Ordre du jour

L'Assemblée dispense le bureau de lire l'ordre du jour, libellé comme suit :

1. Rapports et comptes annuels

- 1.1 Présentation du Rapport de gestion du Conseil d'Administration (en ce compris la Déclaration de gouvernance d'entreprise et la section Durabilité du Rapport annuel) et du Rapport du Commissaire relatif à l'exercice 2024.
- 1.2 Présentation des comptes annuels consolidés relatifs à l'exercice 2024.
- 1.3 Approbation des comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice 2024 et affectation du résultat.

Proposition d'approuver les comptes annuels statutaires de la Société arrêtés au 31 décembre 2024, tels qu'établis par le Conseil d'Administration, en ce compris l'affectation du résultat de la Société et la distribution d'un dividende unitaire brut de 3,50 EUR par action. Dans la mesure où le droit aux dividendes attaché aux actions propres est frappé de caducité, le montant total alloué par la Société au paiement du dividende dépend du nombre d'actions propres détenues par la Société le lundi 19 mai 2025 à 23h59, heure belge (c'est-à-dire le jour de bourse précédant l'ex-date). Par conséquent, délégation de pouvoir au Conseil d'Administration, avec plein pouvoir de subdélégation, à déterminer le montant total affecté par la Société au paiement du dividende (sans modifier le montant du dividende brut par action) et à le refléter (ainsi que les autres modifications de l'affectation du résultat qui en découlent) dans les comptes annuels statutaires en fonction du nombre d'actions propres détenues par la Société à cette date.

2. Rapport de rémunération et modification à la Politique de rémunération

2.1 Présentation du Rapport de rémunération relatif à l'exercice 2024.

2.2 Approbation du Rapport de rémunération relatif à l'exercice 2024.

Proposition d'approuver le Rapport de rémunération relatif à l'exercice 2024. Le vote sur le Rapport de rémunération est consultatif.

2.3 Approbation des modifications à la Politique de rémunération.

Proposition d'approuver les modifications à apporter à la Politique de rémunération.

3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire

3.1 **Proposition** de donner décharge par un vote spécial aux Administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat au cours de l'exercice 2024.

3.2 **Proposition** de donner décharge par un vote spécial au Commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat au cours de l'exercice 2024.

4. Renouvellement de mandats d'Administrateurs

Les mandats d'administrateur de M. Harold Boël, Mme Anja Langenbucher et Mme Catherine Soubie viennent à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 mai 2025.

Proposition, sur recommandation du Comité de Nomination et sur proposition du Conseil d'Administration, de renouveler les mandats d'Administrateur de :

4.1 M. Harold Boël, pour une période de trois ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2028. Sa rémunération est fixée conformément à la Politique de rémunération et à l'article 36 des statuts.

4.2 Mme Anja Langenbucher, pour une période de quatre ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2029 et de constater son indépendance au sens de l'article 7:87 du Code des sociétés et des associations et du Principe 3.5 du Code de Gouvernance d'Entreprise 2020, dès lors (i) qu'il ressort des informations dont dispose la Société et des informations fournies par Mme Anja Langenbucher qu'elle respecte l'ensemble des critères énoncés par ce Principe ; et (ii) que le Conseil d'Administration confirme expressément ne pas avoir d'indication d'un élément qui pourrait mettre en doute son indépendance. Sa rémunération est fixée conformément à la Politique de rémunération et à l'article 36 des statuts.

4.3 Mme Catherine Soubie, pour une période de quatre ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2029 et de constater son indépendance au sens de l'article 7:87 du Code des sociétés et des associations et du Principe 3.5 du Code de Gouvernance d'Entreprise 2020, dès lors (i) qu'il ressort des informations dont dispose la Société et des informations fournies par Mme Catherine Soubie qu'elle respecte l'ensemble des critères énoncés par ce Principe ; et (ii) que le Conseil d'Administration confirme expressément ne pas avoir d'indication d'un élément qui pourrait mettre en doute son indépendance. Sa rémunération est fixée conformément à la Politique de rémunération et à l'article 36 des statuts.

5. Nomination du Commissaire pour l'assurance limitée de l'information consolidée en matière de durabilité

Proposition de nommer Ernst and Young Réviseurs d'Entreprises SRL, une société de droit belge, ayant son siège Kouterveldstraat 7B, 1831 Diegem, Belgique, et inscrite auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0446.334.711 (RPM Bruxelles), pour procéder à l'assurance limitée de l'information consolidée en matière de durabilité de la Société conformément aux exigences du Code des sociétés et des associations pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2026, de fixer ses émoluments à 85.000 EUR par an (hors TVA et frais) et de conditionner la nomination de Ernst and Young Réviseurs d'Entreprises SRL et le paiement de ses émoluments à l'obligation légale de la Société de procéder à l'assurance limitée de son information consolidée en matière de durabilité pour l'exercice 2025. À titre d'information, il est précisé que, pour cette mission, Ernst and Young d'Entreprises SRL sera représentée par son représentant permanent, qui sera M. Jean-François Hubin jusqu'au 30 juin 2025 et M. Christophe Boschmans et Mme Sarah Dupuis à partir du 1^{er} juillet 2025.

6. Divers

Rapport de gestion, Rapport de rémunération, Rapport du Commissaire, comptes consolidés, comptes annuels statutaires et projet de Politique de rémunération

La brochure contenant le Rapport annuel complet de la Société, en ce compris le Rapport de gestion, la Déclaration de gouvernance d'entreprise, le Rapport de rémunération, la section Durabilité, le Rapport du Commissaire relatif à l'exercice 2024 ainsi que les états financiers consolidés et une version abrégée des comptes annuels statutaires de la Société arrêtés au 31 décembre 2024 a été publiée dans son intégralité le 26 mars 2025 après 17h40 sur le site internet de la Société et a été envoyée aux actionnaires qui en ont fait la demande. La version intégrale des comptes annuels statutaires comprenant le bilan ainsi que la version officielle ESEF du Rapport annuel rédigé en français ont également été publiées le 26 mars 2025 après 17h40 sur le site internet de la Société. Le projet de la Politique de rémunération a été publié sur le site internet de la Société en même temps que l'avis de convocation à la présente Assemblée. L'Assemblée dispense le bureau de leur lecture.

Après une allocution du Président, le CEO présente la performance et les événements marquants de l'année 2024, la Présidente du Comité ESG présente les aspects de durabilité, le Secrétaire Général détaille la Déclaration de gouvernance d'entreprise pour l'année 2024 et la Présidente du Comité de Rémunération présente le Rapport de rémunération relatif à l'année 2024 et les modifications proposées à la Politique de rémunération de la Société. Le Président et le CEO répondent ensuite au nom du Conseil d'Administration aux questions posées par les actionnaires. Un résumé de ces questions et réponses figure en annexe au présent procès-verbal.

Il est ensuite passé aux votes sur les résolutions à l'ordre du jour :

1. Rapports et comptes annuels

- 1.1 Présentation du Rapport de gestion du Conseil d'Administration (en ce compris la Déclaration de gouvernance d'entreprise et la section Durabilité du Rapport annuel) et du Rapport du Commissaire relatif à l'exercice 2024.
- 1.2 Présentation des comptes annuels consolidés relatifs à l'exercice 2024.

- 1.3 L'Assemblée approuve les comptes annuels statutaires de la Société arrêtés au 31 décembre 2024, à savoir le bilan et le compte de résultats de l'exercice 2024 ainsi que les annexes, tels qu'établis par le Conseil d'Administration et tels qu'annexés au présent procès-verbal, en ce compris l'affectation reprise ci-dessous du résultat relatif à l'exercice 2024 et la distribution d'un dividende brut de 3,50 EUR par action :

	Bénéfice reporté (en EUR)	Réserves disponibles (en EUR)
Solde au 31/12/2023	816.856.157	1.400.000.000
Mouvements sur actions propres		-31.093.621
Autres mouvements de l'année		
Résultat de l'année	1.426.371.443	
Résultat total à affecter	2.243.217.600	
Dividende brut de 3,50 EUR par action	-119.875.000	
Administrateurs	-2.517.375	
Affectation aux réserves disponibles	-631.093.621	631.093.621
Solde au 31/12/2024	1.489.731.605	2.000.000.000
<i>Variation</i>	<i>672.885.448</i>	<i>600.000.000</i>

Dans la mesure où le droit aux dividendes attaché aux actions propres est frappé de caducité, le montant total alloué par la Société au paiement du dividende dépend du nombre d'actions propres détenues par la Société le lundi 19 mai 2025 à 23h59, heure belge (c'est-à-dire le jour de bourse précédant l'ex-date). Par conséquent, l'Assemblée autorise le Conseil d'Administration, avec plein pouvoir de subdélégation, à déterminer le montant total affecté par la Société au paiement du dividende (sans modifier le montant du dividende brut par action) et à le refléter (ainsi que les autres modifications de l'affectation du résultat qui en découlent) dans les comptes annuels statutaires en fonction du nombre d'actions propres détenues par la Société à cette date.

Le dividende brut de 3,50 EUR relatif au coupon n°27 sera mis en paiement à partir du 22 mai 2025.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 99,99% des voix, soit 22.148.049 votes pour, 502 votes contre et 7.510 abstentions.

2. Rapport de rémunération et modifications à la Politique de rémunération

- 2.1 Présentation du Rapport de rémunération relatif à l'exercice 2024.

- 2.2 L'Assemblée approuve le Rapport de rémunération du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2024. Le vote sur le Rapport de rémunération est consultatif.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 98,45% des voix, soit 21.809.801 votes pour, 343.704 votes contre et 2.556 abstentions.

- 2.3 L'Assemblée approuve les modifications à la Politique de rémunération.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 98,92% des voix, soit 21.827.005 votes pour, 237.887 votes contre et 91.169 abstentions.

3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire

- 3.1 L'Assemblée, par un vote spécial conformément à l'article 7:149 du Code des sociétés et des associations, donne décharge à Mmes et MM. les Administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat au cours de l'exercice 2024.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 99,53% des voix, soit 22.037.106 votes pour, 104.595 votes contre et 14.360 abstentions.

- 3.2 L'Assemblée, par un vote spécial conformément à l'article 7:149 du Code des sociétés et des associations, donne décharge au Commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat au cours de l'exercice 2024.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 99,58% des voix, soit 22.048.981 votes pour, 92.724 votes contre et 14.356 abstentions.

4. Renouvellement de mandats d'Administrateurs

Les mandats d'administrateur de M. Harold Boël, Mme Anja Langenbucher et Mme Catherine Soubie viennent à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 mai 2025.

Sur recommandation du Comité de Nomination et sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée décide renouveler les mandats d'Administrateur de :

- 4.1 M. Harold Boël, pour une période de trois ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2028. Sa rémunération est fixée conformément à la Politique de rémunération et à l'article 36 des statuts.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 99,75% % des voix, soit 22.100.794 votes pour, 55.152 votes contre et 115 abstentions.

- 4.2 Mme Anja Langenbucher, pour une période de quatre ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2029 et de constater son indépendance au sens de l'article 7:87 du Code des sociétés et des associations et du Principe 3.5 du Code de Gouvernance d'Entreprise 2020, dès lors (i) qu'il ressort des informations dont dispose la Société et des informations fournies par Mme Anja Langenbucher qu'elle respecte l'ensemble des critères énoncés par ce Principe ; et (ii) que le Conseil d'Administration confirme expressément ne pas avoir d'indication d'un élément qui pourrait mettre en doute son indépendance. Sa rémunération est fixée conformément à la Politique de rémunération et à l'article 36 des statuts.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 99,63% des voix, soit 22.070.974 votes pour, 81.660 votes contre et 3.427 abstentions.

- 4.3 Mme Catherine Soubie, pour une période de quatre ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2029 et de constater son indépendance au sens de l'article 7:87 du Code des sociétés et des associations et du Principe 3.5 du Code de Gouvernance d'Entreprise 2020, dès lors (i) qu'il ressort des informations dont dispose la Société et des informations fournies par Mme Catherine Soubie qu'elle respecte l'ensemble des critères énoncés par ce Principe ; et (ii) que le Conseil d'Administration confirme expressément ne pas avoir d'indication d'un élément qui pourrait mettre en doute son indépendance. Sa rémunération est fixée conformément à la Politique de rémunération et à l'article 36 des statuts

Cette résolution est adoptée à la majorité de 97,93% des voix, soit 21.693.923 votes pour, 458.704 votes contre et 3.434 abstentions.

5. Nomination du Commissaire pour l'assurance limitée de l'information consolidée en matière de durabilité

L'Assemblée nomme Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SRL, une société de droit belge, ayant son siège Kouterveldstraat 7B, 1831 Diegem, Belgique, et inscrite auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0446.334.711 (RPM Bruxelles), pour procéder à l'assurance limitée de l'information consolidée en matière de durabilité de la Société conformément aux exigences du Code des sociétés et des associations pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2026, et fixe ses honoraires à 85.000 EUR par an (hors TVA et frais) et ce à condition que la Société soit dans l'obligation légale de procéder à l'assurance limitée de son information consolidée en matière de durabilité pour l'exercice 2025.

À titre d'information, il est précisé que, pour cette mission et pour autant que cette nomination devienne effective, Ernst and Young d'Entreprises SRL sera représentée par son représentant permanent, qui sera M. Jean-François Hubin jusqu'au 30 juin 2025 et M. Christophe Boschmans et Mme Sarah Dupuis à partir du 1er juillet 2025.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 99,99% des voix, soit 22.154.936 votes pour, 988 votes contre et 137 abstentions.

Levée de séance

L'ordre du jour étant épuisé dès lors qu'il n'y a pas de points « divers » et le procès-verbal approuvé, M. le Président invite Mesdames et Messieurs les actionnaires qui le souhaitent à signer le procès-verbal, en même temps que les membres du bureau. La séance est levée à 17 heures 03.

Le Secrétaire,
Wauthier de Bassompierre

Le Président,
Dominique Lancksweert

Les Scrutateurs,
Emilie van de Walle de Ghelcke
et
Koen Bauwens

Assemblée Générale Ordinaire du 8 mai 2025

Réponses aux questions posées

Questions posées par écrit avant l'Assemblée

1. Should Sofina consider reducing the number of positions and funds in which it is invested, considering the associated costs?

The breadth of our portfolio serves two primary purposes. First, it provides diversification, which helps to reduce the overall volatility of our net asset value ("**NAV**"). If one investment underperforms, the impact on the total NAV is limited.

Second, and particularly relevant in the venture and growth capital space, is that outsized returns often come from a small number of so-called "outlier" investments - companies that deliver returns not just of 2x or 3x, but 5x, 10x, or more. These are relatively rare, and having a broader portfolio increases the probability of being exposed to at least one of these outperformers. A relevant example is Snowflake, a software company that went public in 2020. Our indirect exposure to Snowflake through some of our funds generated nearly USD 100 million in distributions for Sofina.

Thus, we see our portfolio breadth not as a cost burden, but as a way to manage risk and increase the likelihood of capturing high-return opportunities, especially in venture capital.

2. What is Sofina's current NAV?

We do not provide a real-time NAV, as the calculation involves multiple moving parts and depends on information that becomes available progressively. However, we do provide estimates at certain dates.

The NAV at the end of Q1 (31 March 2025) was estimated at EUR 9.93 billion, which represents a 3.71% decrease compared to EUR 10.31 billion at year-end 2024. This estimate has not been reviewed by the Statutory Auditor. This updated NAV incorporates several key adjustments: (i) foreign exchange evolution since the beginning of the year; (ii) the share price evolution of our listed assets held directly and indirectly; (iii) the Q4 2024 reports from our Private Funds' managers received after the closing of our 2024 financial statements; and (iv) the dividend liability and the liability for directors' fees to be paid in May 2025.

Of the total decrease in NAV during Q1 2025, EUR 122 million is attributable to the provision for the dividend and directors' fees, which are scheduled to be paid later this month. The main contributor to the decline, however, was foreign exchange (FX) movements, which had a negative impact of EUR 264 million over the course of the first quarter.

Questions posées oralement durant l'Assemblée

3. How does Sofina manage to invest in high-quality private companies, given the competitive environment?

Private equity is indeed a highly competitive space. We differentiate ourselves by focusing on companies whose values and missions align with ours - companies we are proud to be a part of. Additionally, our long-term orientation, reputation, and strong relationships with leading partners, as well as our commitment to attracting top talent, contribute to our ability to access high-quality opportunities.

4. Could Sofina increase the number of share buybacks?

Sofina primarily buys back its own shares to cover its commitments under the stock option plans issued for the benefit of the personnel of Sofina and its subsidiaries, aligning the share buybacks with the vesting prices of those options. In the past, we have occasionally bought back additional shares beyond this purpose, depending on available opportunities and capital allocation priorities.

5. How does Sofina decide on the dividend amount?

Our dividend policy is guided by long-term consistency. Sofina has never reduced its dividend and has increased it whenever legally possible. We believe this stable and predictable dividend approach is appreciated by our shareholders. While some suggest increasing the payout ratio to raise the yield, we prefer to maintain a policy that is both prudent and sustainable.

6. Will Sofina consider investing in European defense companies, given the likely increase in defense spending?

While we recognize the growing importance of the defense sector, Sofina traditionally focuses on companies operating in business-to-consumer and business-to-user markets, as well as service-oriented business-to-business models.

Entering the defense sector would require a significant shift in our investment strategy and competencies. At present, we do not have the specific expertise in government-related procurement models, which are central to the defense industry. However, we remain open-minded about evolving sectors and will continue to evaluate new opportunities in light of our values and capabilities.

7. What is your view on the current state of the venture capital market across your active geographies?

Despite recent volatility, we remain optimistic over the long-term. Innovation and growth are persistent trends, and our conviction in this area remains strong.

Interestingly, the recent market turbulence has had limited impact on earlier-stage companies in our portfolio. Fundraising activity continues, particularly in sectors such as artificial intelligence, which continues to attract strong interest from investors and higher valuation multiples.

Across geographies, we observe that venture capital success depends more on the quality of the business idea and the market opportunity than on local macroeconomic conditions. That said, these investments require patience and resilience, as they involve longer time horizons and higher inherent risk.

8. Could you disclose the IRR or multiple on invested capital for the Petit Forestier investment over your 17-year holding period?

Unfortunately, we cannot disclose the specific IRR or the multiple for invested capital for this investment. Doing so would effectively reveal the exit valuation, which is subject to a confidentiality agreement with the company and its founder.

- 9. On page 25 of the Annual Report, you refer to several divestments in 2024, including five top-slicing transactions. One of these involves Sibelco, where Sofina's stake decreased from 1.48% to 1.32%. In early 2024, Sibelco initiated a share buyback program. Could you clarify whether the decrease in Sofina's holding was solely a result of this corporate action, or if it is part of a broader strategy to gradually reduce your exposure to the company?**

Top-slicing generally means the partial sale of a position, but the reasoning can vary. In some cases, it reflects the start of a gradual exit, in others it may be related to funding rounds, or simply a means to generate liquidity.

In the case of Sibelco, Sofina did participate in the company's voluntary public offer to buy-back part of its shares in January 2024. The reduction in our stake is largely attributable to that specific corporate action.

- 10. With regard to ESG, Sofina has a policy concerning business travel. Have you set specific targets to offset the carbon emissions generated by such travel?**

This is indeed a complex challenge. Our investment activity requires maintaining close contact with entrepreneurs, and while much can be done online, some interactions and due diligence processes require a physical presence. For short-haul travel within Europe, we prioritize train travel. For long-haul travel, we promote flying in economy class. Additionally, for transcontinental travel - for instance, between Europe and Asia or the United States - we apply internal guidelines that encourage local presence, helping us to reduce travel frequency. We are therefore very conscious of the environmental impact of our travel and take concrete steps to mitigate it wherever possible, including offsetting carbon emissions.

- 11. Many companies received a letter from the Trump administration regarding their diversity, equity and inclusion policies. Given that 37% of Sofina's portfolio is located in the United States, has the company received such a letter?**

We have not received such a letter.

- 12. Sofina states that it seeks to invest in companies that are useful and contribute to the common good of society. However, you also have an investment in ByteDance. Could you clarify the size of your stake and whether Sofina holds a seat on ByteDance's board of directors? As you are aware, there are widespread concerns that platforms like TikTok, owned by ByteDance, negatively influence teenagers - for example, contributing to eating disorders such as anorexia.**

Our investment in ByteDance is passive in nature. It is held through a private equity fund whose sole asset is a stake in ByteDance. All decisions regarding the management of ByteDance are made by the General Partner of the fund - Sofina has no direct influence over the ByteDance's operations and does not hold a board seat. At the time we committed to the fund, the only asset was Toutiao (头条), a Chinese news aggregation and video-sharing platform focused on infotainment, which generated revenue primarily through advertising. TikTok had not yet emerged as the global platform it is today. Our decision was therefore based on a different profile of the business at that time.

- 13. We have heard that the investment in Byju's turned into a failure and now see that you are invested in the Indian company K12 Techno Services and the Spanish company Proeduca. Were you not scared by the sector?**

We do not agree with the characterization of our investment in Byju's as a "failure". In fact, thanks to a prudent and phased investment and divestment strategy, we were able to recover more than our initial investment through a top-slicing, which makes it, overall,

a successful investment - although admittedly not as successful as it might have been under different circumstances.

Proeduca's online education is completely different from Byju's. Byju's focuses on online complementary education for K12 - programs taken in addition to formal schooling, typically outside regular school hours. Proeduca, the leading Spanish-language provider of online and certified higher education, on the other hand offers adult learners the opportunity to study while working.

K12 Techno Services, by contrast, operates an offline model through a network of private schools in India. The nature of this business is thus entirely different from that of Byju's.

14. When you generate cash, do you reinvest it in gold?

No, we are equity investors, we do not have the competences that would allow us to determine whether investing in gold would be a good idea or not.

15. I believe your valuation methodology for direct investments has evolved slightly, particularly in how recent transaction prices are used in cost comparisons. Has this had a positive or negative impact on the NAV?

In the valuation of unlisted companies, we apply several methodologies. The price of recent transactions is just one element among many and has, in fact, become less significant over time (note that the IPEV (International Private Equity and Venture Capital Valuation) guidelines no longer consider the recent transaction price as a default valuation technique but rather a starting point for estimating fair value). However, our approach remains consistent - we apply the IPEV guidelines and tend to retain a conservative stance in our valuations.

There are two important checks we perform: first, a cross-check done by an independent third-party valuation firm to ensure consistency with results produced using alternative methods; and second, the entire valuation process - including access to documentation and relevant information - is conducted under the supervision of the statutory auditor. The members of the Audit Committee are also systematically involved and invited to the debriefing sessions to ensure full transparency.